



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO



Kinshasa, le 20 APR 2010

Le Secrétaire Permanent

N° RDC/CNU/SP/02/DCAO/.....119...../2010.

Office of the ADG/ED 5763

To BAS/SEP Date: 30/04/10

For draft reply	
For comments	
For action	X
For information	

Objet : Evaluation de la 1^{ère} phase
du Programme Mondial
d'Education dans le domaine
des droits de l'homme

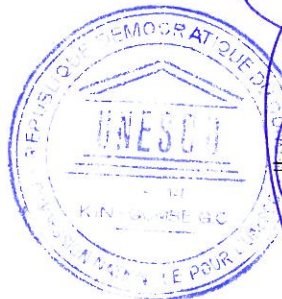
A Monsieur Qian Tang
Sous-Directeur Général pour
l'Education p.i.
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07-SP
France.-

Monsieur le Sous-Directeur Général,

En référence à votre lettre n°ED/BAS/SED/10jm/02 du 9 Mars 2010 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente, les réponses au questionnaire soumis aux Etats Membres de l'UNESCO dans le cadre de l'Evaluation de la 1^{ère} phase du Programme Mondial d'Education dans les domaines des droits de l'homme.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Directeur Général,
l'assurance de ma parfaite considération.



ENCAIEN BOLALUETEP

Sujet : Evaluation de la 1^{ère} phase du Programme Mondial d'Education dans le domaine des droits de l'homme.

Partie 1 : RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Date :
2. Institution responsable de remplir ce questionnaire : **Commission Nationale de la République Démocratique du Congo pour l'UNESCO/Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.**
3. Département responsable : **Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la République Démocratique du Congo pour l'UNESCO**
4. Personne à contacter : **NSAMBI BOLALUETE, Secrétaire Permanent (Général) de la Commission Nationale pour l'UNESCO**
5. Adresse postale : **Commission Nationale pour l'UNESCO – B.P. 14 Kinshasa/Gombe G.C. – République Démocratique du Congo**
6. Numéro de téléphone : **+(243)898966366 – (+243)818135706**
7. Numéro de fax :
8. Adresse électronique : **nsambi@nomade.fr – nsambijoseph@yahoo.fr**
9. Site web :

Partie 2 : COMPOSANTS DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME DANS LES ECOLES

A. POLITIQUES RELATIVES A L'EDUCATION ET POLITIQUE DE MISE EN ŒUVRE

10. Existent-ils des lois ou des politiques relatives à l'éducation ainsi que des objectifs de politique d'éducation qui se réfèrent explicitement à la suivante ?

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
• Droits de l'homme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Droit à l'éducation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Approche de l'éducation fondée sur les droits	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Education aux droits de l'homme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez préciser davantage si vous le souhaitez :

La Constitution de la République Démocratique du Congo garantit les droits de l'homme et le Droit à l'éducation. Par ailleurs, les approches éducatives participatives et actives ainsi que l'adhésion aux objectifs de l'éducation contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant garantissent les droits de l'homme et les approches de l'Education fondées sur les droits de l'homme.

11. L'éducation aux droits de l'homme est-elle incorporée dans les plans et les stratégies nationaux y compris dans ceux énumérés ci-dessous, s'ils existent ?

	<i>Oui</i>	<i>No</i>	<i>N'existe pas</i>
• Plans nationaux relatifs aux droits de l'homme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plans d'action nationaux de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
• Stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté et autres plans de développement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plans nationaux relatifs à l'enseignement primaire et secondaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plans nationaux pour l'éducation pour tous (EPT)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plans directeurs nationaux élaborés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Une stratégie de mise en œuvre nationale a-t-elle été développée pour exécuter quelconque objectif de la politique relative à l'éducation aux droits de l'homme ?

Une stratégie de mise en œuvre nationale a été élaborée, mais pas suffisamment exécutée.

Si oui, les jeunes / étudiants ont-ils été impliqués dans l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre nationale et dans son exécution ?

Oui, notamment à travers les Centres, Associations et Clubs UNESCO, les Ecoles Associées de l'UNESCO, les ONGs, les Associations des jeunes.

La stratégie a-t-elle été publiée et diffusée ? Si oui, merci de transmettre une copie ou faire référencée à une adresse de site web si disponible en ligne.

Non

13. L'éducation aux droits de l'homme est-elle présente dans le programme scolaire national et dans les normes de qualité de l'éducation ? Si oui, merci d'expliquer son statut (par exemple, obligatoire ou facultative, et thématique ou transdisciplinaire ?)

Transdisciplinaire

14. Merci d'indiquer si des directives existent pour l'écriture ou la révision des manuels scolaires qui reflètent les principes des droits de l'homme ?

3.

Il existe un programme ad hoc qui a été élaboré avec l'appui de l'UNESCO et la collaboration des experts nationaux.

Les manuels ont-ils été préparés conformément à ces directives ?

Il n'existe pas des manuels

15. Merci de se référer à certaines politiques nationales ou régionales qui promeuvent une approche fondée sur les droits de l'homme dans la gouvernance scolaire, la gestion, les procédures disciplinaires, les politiques d'intégration et d'autres règlements et pratiques touchant à la culture de l'école à l'accès à l'éducation.

- **L'approche par compétences de vie courante (Lifeskills) visant à concrétiser les buts et les objectifs de l'éducation selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;**
- **La Charte Africaine des Droits et bien-être de l'enfant qui garantit le droit à l'éducation.**

16. Y-a-t-il une politique globale de formation à l'éducation aux droits de l'homme pour des enseignants et des autres membres du corps enseignant dans les écoles ?

Il existe une ébauche de politique dans ce sens, mais pas encore publiée.

B. MILIEU EDUCATIF

17. Les droits de l'homme sont-ils intégrés dans les environnements d'apprentissage des écoles, y compris la gouvernance scolaire et la gestion ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1=Oui, globalement, 5=pas du tout)

Oui, globalement 1 2 3 4 5 *Pas du tout*

18. Existent-ils des pratiques non définies comme étant éducation aux droits de l'homme dans votre pays qui reflètent les principes de l'approche à l'éducation fondée sur les droits, tels que l'éducation à la paix, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs, l'éducation multiculturelle, l'éducation globale, l'éducation à la tolérance ou l'éducation au développement durable ? Si oui, merci d'expliquer.

Oui, à travers les Ecoles Associées de l'UNESCO qui appliquent la recommandation 1974 de l'UNESCO.

19. Existent-ils des possibilités dans les écoles pour les élèves de s'exprimer librement, d'être responsabilisés, de participer aux prises de décisions (en fonction de leur âge et de leurs capacités) et de s'organiser pour leurs propres intérêts ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1=possibilités complètes existent, 5=pas du tout) :

<i>Possibilités complètes existent</i>	1	2	3	4	5	<i>Pas du tout</i>
• De s'exprimer	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• D'être responsabilisés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• De participer aux prises de décisions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• De s'organiser pour leurs propres intérêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Parlement des enfants, gouvernements des enfants, chefs de classe, Comité culturel.

20. Y a-t-il des interactions entre les écoles, les autorités locales, la société civile et la collectivité en général pour faire mieux connaître les droits de l'enfant et les principes fondamentaux de l'éducation aux droits de l'homme ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1=ensemble des interactions ont lieu, 5=pas du tout) :

Ensemble des interactions ont lieu 1 2 3 4 5 pas du tout

21. Existent-ils des systèmes de contrôle pour évaluer les éléments suivants ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1=systèmes globaux de contrôle, 5=pas du tout) :

Systèmes globaux de contrôle 1 2 3 4 5 pas du tout

- Le respect des principes des droits de l'homme dans les pratiques pédagogiques
- Qualité de l'enseignement en ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme
- Le respect des principes des droits de l'homme dans la gestion scolaire et le processus de gouvernance
- Les changements dans les connaissances, compétences, Valeurs, attitudes et comportements des élèves en ce qui concerne la compréhension et le respect des droits de l'homme

22. Merci de décrire la façon dont les écoles finance l'éducation aux droits de l'homme y compris les sources et le pourcentage du budget de l'Etat attribué dans ce domaine ?

L'absence des ressources est le principal obstacle du système éducatif congolais dans sa globalité

C. LES PROCESSUS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

23. Des matières du programme scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire comprennent-elles l'éducation aux droits de l'homme ? Si oui, lesquelles ?

Les langues, Civisme et Morale, Education à la vie, Sociologie, Activités Culturelles

Combien d'heures sont enseignées et à quels niveaux scolaires ?

Variable (4H00 – 8H00/semaine)

24. Des méthodologies d'apprentissage associés à ces activités d'éducation aux droits de l'homme, adaptées aux enfants et centrées sur l'apprenant et encouragent la participation existent-elles ? Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1=Oui, globalement, 5=pas tout tout) :

Oui, globalement 1 2 3 4 5 pas du tout

25. Quelle(s) institution(s) a / ont le pouvoir d'élaborer, d'approuver et modifier les programmes ?

La direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

26. Les guides pour les enseignants, les manuels, les manuels scolaires et pédagogiques et de supports pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire sont-ils conformes aux principes relatifs aux droits de l'homme ? Merci d'indiquer une échelle de 1 à 5 (1=Oui, globalement, à 5=pas du tout) :

Il y a un processus de réadaptation, particulièrement sur l'approche « Genre ».

Oui, globalement 1 2 3 4 5 pas du tout

Des supports pédagogiques non produits par votre gouvernement sont-ils utilisés dans les écoles ? Si oui, qui les a produits ?

Oui, les confessions religieuses, notamment les catholiques.

D. FORMATION DU PERSONNEL EDUCATIF

27. L'éducation aux droits de l'homme est-elle incluse dans ce qui suit ?

- | | Oui | No |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| • Formation initiale des enseignants | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Formation continue des enseignants (en cours d'emploi) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Formation des professeurs principaux | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

La participation est-elle volontaire ou obligatoire ?

Obligatoire

Combien d'heures sont offerts ?

Variable selon les sessions de formation (24 heures/session)

28. Dans quelle mesure l'apprentissage, les bonnes pratiques, la recherche et les matériaux sont-ils recueillis et mis à la disposition des éducateurs en éducation aux droits de l'homme ?

Dans le cadre des Ecoles Associées de l'UNESCO et parfois dans certaines initiatives privées.

29. Dans quelle mesure les politiques de recrutement, d'évaluation et de promotion des enseignants, des directeurs d'école et des Inspecteurs scolaires reflètent-elles les principes relatifs aux droits de l'homme ?

Il existe des difficultés réelles dans ce domaine.

30. Comment les formations pour les enseignants sur les droits de l'homme sont-elles évaluées ?

Il n'existe pas un système cohérent d'évaluation dans ce domaine.

Partie 3 : DEFIS ET REMARQUES GENERALES

31. Dans quelle mesure le Plan d'action pour la 1^{ère} phase du Programme mondial (WPHRE) a-t-il contribué à améliorer l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires ?

Il est permis d'améliorer et de renforcer les actions à mener dans ce domaine.

32. Merci d'indiquer les principaux obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action pour la 1^{ère} phase du Programme mondial dans votre pays sur une échelle de 1 à 5 (1=pas d'obstacles, 5=obstacle majeur).

	Pas d'obstacle	1	2	3	4	5	Obstacle majeur
• Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau Gouvernement central		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau des administrations locales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau du gouvernement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau des administrations locales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Les enseignants n'ont pas une formation suffisante		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Les outils disponibles sont insuffisants pour mettre en œuvre le programme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Insuffisance des ressources financières pour mettre en œuvre le programme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
• Autre (merci de préciser) :							

33. Merci d'indiquer les actions entreprises par votre pays pour assurer que le Programme mondial soit connu parmi (1) les responsables de l'éducation, (2) les enseignants et (3) les jeunes.

- **Plan d'action national**
- **Participation à l'évaluation de la première phase**
- **Participation des écoles associées de l'UNESCO**

34. Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1= Utilisé souvent, 5=Non utilisé) l'utilité des publications et / ou des outils suivants, qui sont disponibles au <http://www.ohchr.org/EN/PublicationsRessources/Pages/TrainingEducation.aspx>

- | | Utilisé souvent | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Non utilisé |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|
| • Plan d'action pour la 1 ^{ère} phase du WPHRE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • ABC – L'enseignement des droits de l'homme :
Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • L'éducation aux droits humains dans les systèmes scolaires de
L'Europe, l'Asie centrale et Amérique du Nord : | | | | | | | |
| <i>Un complément des bonnes pratiques</i> (publié conjointement avec
l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO) | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

35. (Facultatif). Merci de décrire la méthodologie et le processus adopté dans la préparation de votre rapport national d'évaluation :

36. Merci de faire toute autre commentaire non prévus ailleurs :

L'éducation aux droits de l'homme constitue le pilier pour atteindre la finalité de l'éducation qui consiste à faire de l'apprenant une personne utile à elle-même et à sa société. Cette éducation aux droits de l'homme doit être mise en œuvre à la fois comme approche participative permettant l'épanouissement total de l'enfant, mais aussi comme contenu permettant à l'apprenant de connaître ses droits pour les défendre et les promouvoir. A l'heure actuelle, l'éducation aux droits en République Démocratique du Congo connaît plusieurs obstacles dont principalement l'insuffisance, voire la précarité des moyens financiers et matériels en faveur de l'éducation. Cette difficulté entraîne d'autres notamment :

- L'absence des programmes nationaux alors qu'il existe des maquettes disponibles ;
- L'insuffisance des manuels et autres ouvrages ad hoc ;
- L'absence du matériel didactique ad hoc ;
- L'insuffisance du personnel enseignant qualifié pour assumer la charge de cet enseignement.

Il faut donc une volonté politique et un appui de la coopération bilatérale et multilatérale pour réussir cette importante initiative visant le renforcement de la qualité de l'éducation.

MERCI